

**Daniel DESSE**

Vice-Président du Conseil départemental du Val d'Oise,  
Délégué à l'Environnement et au Développement Durable

Et

**Michel BÉAL**

Directeur de l'Agence territoriale Île-de-France Ouest de l'Office National des Forêts  
Ont le plaisir de vous inviter à une **réunion publique** d'information sur le thème :

**COUPES ET PLANTATIONS EN FORÊT DE  
MONTMORENCY  
INDUITES PAR LA MALADIE DE L'ENCRE TOUCHANT LES  
CHÂTAIGNIERS**

**Connaissances scientifiques et mode d'intervention**

**Jeudi 21 mars 2019 à 20H**

Dans la salle de « La Croix Blanche » – 1 rue du Général Leclerc  
95320 Saint-Leu la Forêt

Merci de nous faire part de votre présence à l'adresse suivante :

[ag.versailles@onf.fr](mailto:ag.versailles@onf.fr)

**INTERVENANTS**

Cécile ROBIN,

**Chercheuse à l'INRA**

François-Xavier SAINTONGE

Responsable Nord-Ouest du **Département Santé des Forêts** du **Ministère de l'Agriculture**

Michel BÉAL

Directeur de l'Agence territoriale Île-de-France Ouest de l'**Office National des Forêts**

Partout en France, les châtaigniers atteints de la maladie de l'encre dépérissent rapidement. Cette maladie présente dans le sol est en très forte expansion du fait des hivers doux, des printemps pluvieux et de certains étés caniculaires.

Ce phénomène est particulièrement visible et important en forêt domaniale de Montmorency constituée à 75 % de châtaigniers.

Cette situation suscite de nombreuses interrogations et craintes de la part des usagers de la forêt, des riverains, des élus. Elle nécessite des interventions sanitaires qu'il convient d'expliquer.

La forêt de Montmorency étant une des forêts d'Île-de-France les plus touchées et fréquentées, le Conseil départemental du Val d'Oise et l'ONF souhaitent s'assurer de la compréhension de tous et de la juste information des habitants du Val d'Oise.

Pour ces raisons, **une réunion publique d'information est organisée**, afin de dresser l'état sanitaire de la forêt, faire le point sur les avancées scientifiques liées à cette maladie et présenter les modes d'intervention possibles dont dispose l'Office National des Forêts.